

APPLICATION DE LA PEINE MULTIPLE POUR LES AGENTS DU MINISTERE !

La chasse aux droits sociaux d'une part non négligeable de la population, exceptée la plus aisée, est devenue le passe-temps favori du gouvernement et de sa majorité parlementaire; Travailleurs immigrés, chômeurs, bénéficiaires du RSA sont désormais systématiquement stigmatisés au nom d'une politique de plus en plus populiste.

Les fonctionnaires font bien entendu partie des proies préférées. Il en est ainsi des jours acquis au titre de la Réduction du Temps de Travail (RTT) par les agents en congés de maladie. Certes le sujet n'est pas nouveau. Dès 2003, le gouvernement avait précisé «que les absences réduisaient à due proportion le nombre de RTT que l'agent pouvait acquérir». Mais les juges administratifs, en juin 2006, avaient renversé ce principe et jugé qu'un fonctionnaire en congés de maladie devait être «regardé comme ayant accompli ses obligations de services» et qu'il pouvait donc prétendre à des jours RTT.

Cette «générosité» des juges administratifs a été jugée parfaitement inopportune par le gouvernement actuel qui a profité de la loi de finances 2011 pour arriver à ses fins et faire des économies budgétaires sur le dos des fonctionnaires. Désormais, depuis le 31 décembre 2010, la période pendant laquelle un agent est placé en congé pour raison de santé (maladie ordinaire, congé de grave maladie, de longue maladie, de longue durée, congé pour maladie professionnelle ou accident de service) aura des conséquences sur le calcul du nombre de jours supplémentaires de repos au titre de la RTT. Ainsi, si un agent bénéficiant de douze jours RTT dans l'année a le tort d'être en congé de maladie durant trois mois, il perdra le quart de ses RTT.

Comme si la suppression de quelques jours ARTT allait améliorer la situation budgétaire de la Fonction Publique !

Ainsi, comme l'ensemble de leurs collègues fonctionnaires et agents non titulaires de la Fonction publique, les agents du ministère vont devoir subir une nouvelle sanction qui s'ajoute à celles occasionnées par les suppressions de centaines d'emplois, le blocage de leur salaire, l'augmentation du taux de leur cotisation retraite, la dégradation continue de leurs conditions de travail qui engendrent une montée en puissance du stress et des pathologies qui y sont liées.

Désormais ce sera choisir entre « congés de maladie » ou « congés RTT » !

C'est pourquoi nous demandons la suppression de ce dispositif et le calcul des RTT incluant les congés maladies dans le temps de travail effectif !

Sud Culture Solidaires, le 11 mai 2011